



Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mercredi 17 mai 2023

Lieu : Communauté de Communes Frasne-Drugeon

Date de la convocation : 09/05/2023

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

8

Nombre de suffrage exprimés

10

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes Frasne Drugeon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	x
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 03 mai 2023.....2
2. Attribution marché travaux de restauration du ruisseau de St Rénober, tranche 22
3. Sensibilisation scolaire du Contrat de bassin : Bilan 2022-2023 et subvention 2023-2024.....3
4. Projet centrale hydroélectrique Quingey – suite à donner au projet4
5. Point d'information étude sociologique travaux restauration du Doubs à Arçon5
6. Réunion présidents de CLE et assises départementales de l'eau du Jura.....5
7. Questions diverses.....6

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et propose de faire un tour de table de présentation pour accueillir Madame Sylvie LE HIR, vice-présidente, déléguée de la Communauté de Communes Portes du Haut Doubs.

1. Approbation PV du 03 mai 2023

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 03 mai dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 03 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution marché travaux de restauration du ruisseau de St Rénober, tranche 2

Présentation par Jérémy NICOLET, Technicien rivière Loue.

La présente consultation concerne les travaux de restauration du ruisseau de Saint-Renobert phase 2 - aval route départementale 13, commune de Lavans-Quingey et Quingey (25). Le marché comporte 2 (deux) lots :
LOT n°1 : Reméandrement du ruisseau de St Renobert
LOT n°2 : Travaux de génie civil

Pour les deux lots, les critères de jugements indiqués dans le règlement de consultation sont les suivants :

1/ Valeur technique : 55 %

2 / Prix : 45 %

Pour le LOT 1, deux entreprises ont déposé une offre :

- FCE
- Groupement Vinci Construction / JNS

Après une première analyse, une négociation a été ouverte donnant les classements suivants :

Classement Technique		Classement Prix		
FCE	47 %	FCE	347 934,60 € TTC	43 %
VINCI/JNS	55 %	VINCI / JNS	329 997,60 € TTC	45 %
CLASSEMENT FINAL				
FCE	97,68 %			
VINCI / JNS	91,54 %			

Après négociation, l'offre de l'entreprise FCE apparait comme la plus avantageuse pour le Lot 1.

Pour le LOT 2, une seule offre a été déposée par l'entreprise FCE. A la suite de l'analyse des offres, une négociation a été ouverte.

Classement Technique		Classement Prix		
FCE	55 %	FCE	83 917,68 € TTC	45 %
CLASSEMENT FINAL				
FCE	100 %			

Après négociation, l'offre de l'entreprise FCE répond aux attentes sur le plan technique et financier.

L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide les offres de l'entreprise FCE – LOT 1 pour un montant de 347 934,60 € TTC et LOT 2 pour un montant de 83 917,68 € TTC
- Autorise le Président à engager celles-ci et tout document permettant l'engagement de cette opération de travaux.

3. Sensibilisation scolaire du Contrat de bassin : Bilan 2022-2023 et subvention 2023-2024

Le contrat de bassin Haut-Doubs Loue comporte une action de sensibilisation des scolaires du territoire. Sur l'ensemble du périmètre, 50 classes par an peuvent bénéficier des animations réalisées par les CPIE du Haut-Doubs et de la Bresse du Jura ainsi que par les Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs et du Jura. Pour rappel, 42 classes sont situées sur le territoire de l'EPAGE et 8 sur le territoire du Syndicat Mixte Doubs Loue.

Sur l'année 2022-2023, l'objectif de 42 classes prenant part au programme de sensibilisation a été atteint.

Afin de réaliser l'action de sensibilisation sur l'année 2023-2024, les porteurs de projets doivent déposer leur demande de subvention d'ici la fin de l'année scolaire. Les Fédérations de pêche disposant d'un accord-cadre avec l'Agence de l'eau, le financement de leurs animations sera assuré par le biais de cet accord cadre. Pour les CPIE le plan de financement prévoit une subvention de l'Agence de l'eau et une sollicitation financière de l'EPAGE et du SMDL.

Pour le territoire de l'EPAGE, pour l'année scolaire 2023/2024 le plan de financement proposé est identique à celui de l'année scolaire précédente :

Désignation	Montant	%
<i>Agence de l'Eau (42 classes)</i>	23 668,00 €	41,74%
<i>EPAGE Haut Doubs Haute Loue*</i>	8 400,00 €	14,81%
<i>Autres (co-financement, école et autofinancement)</i>	24 632,00 €	43,44%
TOTAL	56 700,00 €	100,00%

* Le CPIE du Haut-Doubs sollicite l'EPAGE à hauteur de 200 € par classe soit un total de 8 400 €.

Afin de pouvoir engager l'action dès l'année scolaire 2023/2024, les porteurs du projet doivent prendre contact avec les enseignants dès la fin de l'année scolaire en cours.

Le bureau syndical n'a pas délégué le comité syndical pour attribuer de subvention cependant comme il n'est pas prévu de réunir le comité avant l'été, il est décidé de donner un avis de principe favorable qui sera soumis au vote au prochain comité syndical en septembre.

4. Projet centrale hydroélectrique Quingey – suite à donner au projet

Monsieur Jean-Claude GRENIER rappelle que l'EPAGE a porté entre 2017 et 2019 une étude de faisabilité d'implantation d'une centrale hydroélectrique sur le barrage de Quingey. Un des scénarios étudiés était l'implantation à l'emplacement des 3 vannes crémaillères situées en rive gauche du barrage.

Le projet n'avait pas été plus loin du fait des contraintes qui avaient été évoquées à ce moment (notamment les craintes de la commune vis-à-vis des riverains en phase chantier et exploitation et des risques éventuels liés à la baignade non autorisée, mais courante, des jeunes à cet endroit).

L'association EMNE (Ensemble Mobilisons Nos Energies) a resollicité récemment la commune et l'EPAGE pour qu'un scénario alternatif soit étudié, en rive gauche également mais plus à l'aval que l'emplacement initial.

Une réunion de travail à l'initiative de l'EPAGE s'est tenue le 4 mai dernier avec les parties prenantes (DDT, OFB, Commune, ADERA, Fédération de pêche, Fruitière à Energie et EMNE) et le bureau d'étude ISL qui avait réalisé l'étude initiale.

En résumé, le scénario proposé par EMNE n'apporte pas de plus-value par rapport au scénario initial. Il a même plus d'inconvénients (surcoût important, impact visuel, risque de dégrader le fonctionnement de la passe à poisson).

En revanche, la commune de Quingey ne semble pas opposée à réétudier le scénario initial notamment si des garanties sont trouvées vis-à-vis des risques liés à la baignade (des jeunes sautent du pont et se baignent à l'amont immédiat des vannes situées en rive gauche à l'emplacement présumé des turbines).

Si l'EPAGE souhaite reprendre ce projet plusieurs points seraient à étudier :

- Identifier les risques vis-à-vis des baigneurs et les solutions techniques pour supprimer ou limiter fortement les risques en cas d'installation de turbines : possibilité de mettre en place des grilles/filets
- Revoir le type de turbines potentiellement adaptées (Des retours négatifs récents sur les contraintes liées aux turbines VLH se font jour : maintenance lourde, unique fournisseur...)
- Actualiser l'étude de faisabilité technico-économique en prenant en compte l'augmentation des coûts, du tarif de rachat de l'électricité mais également en prenant en compte les perspectives d'évolution des débits, liés au changement climatique.

Le montant estimatif du coût de ce complément d'étude est de 12 000 € avec un potentiel financement à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région.

Suite aux échanges, il est décidé d'actualiser l'étude de faisabilité.

5. Point d'information étude sociologique travaux restauration du Doubs à Arçon

Monsieur Yannick Arama le consultant qui travaille sur l'animation territoriale de notre étude prospective changement climatique vient d'être missionné, avec le bureau d'étude Contrechamp, par l'Agence de l'eau pour une étude sociologique sur la perception des habitants vis-à-vis des projets de restauration de cours d'eau. Plusieurs cours d'eau ou des travaux sont prévus ou ont déjà été faits sont retenus sur le bassin RMC, dont les travaux de restauration morphologique du Doubs sur le secteur d'Arçon. Vous trouverez ci-joint une fiche descriptive de cette mission.

Un premier échange technique a eu lieu avec le bureau d'étude qui prévoit une visite de terrain pour cette enquête du 8 au 11 juin prochain.

Une première liste d'acteurs à rencontrer a été transmise : les élus du territoire concerné, les députés, sénateurs, pêcheurs, agriculteurs, citoyens. Compte tenu de l'alimentation de la source de la Loue par les pertes situées à cet endroit et de la sensibilité forte et normale des élus et acteurs de la Loue sur ce sujet il a été proposé au bureau d'étude d'auditer également des acteurs de la vallée de la Loue.

Monsieur Olivier BILLOT évoque quelques craintes vis-à-vis du calendrier de cette étude alors que les travaux projetés ne sont pas encore très bien connus du grand public.

Monsieur le Président et Monsieur Christian VALLET lui indiquent que des études de ce type ont eu lieu pour la station de Métabief et pour les Tourbières de Frasné, avec des retours très intéressants.

Cela pourrait donner des éléments à l'EPAGE sur la perception générale des riverains et du public à ce stade et donner des éléments pour définir une communication adaptée.

Madame Béatrix LOIZON s'interroge sur le nombre de personnes qui seront interrogées, Monsieur Thevenet lui indique une centaine de personnes environ.

Il est décidé d'organiser un échange préalable avec Olivier Billot et le bureau d'étude afin de lever les interrogations et bien caler la méthodologie.

6. Réunion présidents de CLE et assises départementales de l'eau du Jura

Monsieur le Président indique qu'un Bureau du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, suivi d'une réunion des présidents de CLE a eu lieu à l'Agence de l'Eau, où il a été évoqué le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), avec 30 défis, déclinés ensuite en actions.

Il est ressorti le besoin de mise en place de Commissions Locales de l'Eau (parlements locaux de l'eau) sur l'ensemble des bassins versants. Dans le contexte de raréfaction de l'eau et des conflits d'usage potentiels, il semble en effet essentiel d'avoir des instances d'échanges multi-acteurs pour trouver des compromis, sur le partage de l'eau notamment.

Concernant le prix de l'eau, des discussions ont eu lieu sur la très certaine augmentation dans les années à venir, au regard des défis à relever.

Monsieur Jean-Claude GRENIER pense que cela est certainement une nécessité au regard de la masse d'investissements à réaliser cependant il s'interroge sur l'utilisation de l'argent prélevé au travers des redevances sur les factures d'eau des usagers. Il évoque les multiples interpellations des communes qui se voient refuser des aides de l'Agence de l'eau pour des travaux de réseaux d'eau potable ou d'assainissement. Monsieur le Président lui indique qu'effectivement une partie de l'argent prélevé est « ponctionné » pour alimenter notamment l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Le Comité de bassin a ainsi constaté la demande de l'Etat de prélever 100M € pour financer l'OFB. Les élus du comité de bassin font remonter régulièrement ce problème.

Il indique cependant qu'une partie de l'argent des redevances est utilisée également pour financer les actions du grand Cycle de l'Eau, notamment les travaux de restauration des milieux aquatiques.

7. Questions diverses

Monsieur le Président et Christian VALLET indiquent qu'au sujet des travaux pour la mise en circuit fermé des Fontaines de Bannans, une discussion a eu lieu avec Louis GIROD, Maire de Bannans. Celui-ci concède qu'il n'est pas utile d'alimenter toutes les fontaines. Il va se rapprocher de son conseil municipal et Monsieur le Président lui a indiqué que l'EPAGE reste disponible pour aller discuter avec son conseil. Force est de constater qu'entre la date de l'engagement auprès de la commune et aujourd'hui, des évolutions ont eu lieu, concernant notamment les sécheresses et la gestion de l'eau.

Daniel Defrasne et Aurélien Dornier indiquent qu'il semble effectivement aberrant aujourd'hui d'alimenter des fontaines en été en période de sécheresse, même en circuit fermé.

Jean Claude Grenier rappelle que si la commune est prête à revenir sur sa demande initiale après échange c'est une bonne chose mais que pour être crédible, l'EPAGE ne peut unilatéralement décider de revenir sur un engagement pris.

Le président confirme et tiendra le bureau informé de la suite des discussions.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

